

RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE MBDA**SOUS-PRÉFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY, LE 10 NOVEMBRE 2022 À 14 HEURES**

Liste des participants**Étaient présents :****Collège Administrations de l'État :**

- Mme Mireille HIGINNEN, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay.
- M. Paul BERGERARD, chef du Pôle Environnement Transition Énergétique à la préfecture du Loir-et-Cher.
- M. Matias STEFFEN-ABEL, adjoint au chef du Pôle Environnement Transition Énergétique à la préfecture du Loir-et-Cher.
- M. Christophe DECARREAU, inspecteur de l'environnement de la DREAL Centre-Val-de-Loire.
- Mme Isabelle BAJOU, DDT de Loir-et-Cher.

Collège exploitant :

- M. Jérôme SOMAINI, directeur de l'établissement MBDA.
- M. Michel BRUN, responsable SSE et Services généraux MBDA.
- Mme Amandine GAEL, Responsable du service sécurité environnement MBDA.

Collège salarié :

- M. Gilles LAURENCEUR, membre CSSCT MBDA.

Collège associations et riverains :

- Mme Catherine LAURENCE, adjointe à la mairie de Selles-Saint-Denis.
- M. Gérard CHOPIN, maire de Theillay et président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières.

Personnalité qualifiée :

- M. Sébastien CARLI, représentant le SDIS 41.

Mme Mireille HIGINNEN, sous-préfète, ouvre la séance à 13 h 55 et rappelle l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 juin 2022.

N'ayant pas de commentaires, les membres de la CSS approuvent le compte-rendu de la CSS du 21 juin 2022 à l'unanimité.

Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2021.

M. Jérôme SOMAINI, Directeur de l'établissement MBDA, présente le nouvel organigramme de la société qui fait suite à des évolutions d'effectifs. Les fonctions restent les mêmes mais de nouvelles personnes sont présentes à différents postes. Ce dernier précise également que le nouveau médecin du travail est Mme Florence KONFE. Cette dernière a rejoint la société en 2022.

Il poursuit avec les actions réalisées pour la prévention des risques et les coûts associés.

Le montant des dépenses pour la sécurité s'élève à 545 K€ pour les chantiers de mise en conformité suivants : mise en conformité de portes pyrotechniques, réfection d'enrobés, réfection de sols conducteurs, remplacement de disjoncteurs HT, pose de garde-corps en toiture, création d'une allée piétonne pour sécuriser le flux piéton, etc.

Pour l'incendie, les dépenses s'élèvent à 127 K€ et répondent à l'installation de sprinklers dans des locaux de stockage suite à la réaffectation de locaux, au remplacement de bouches incendie, etc.

Pour l'environnement, 177 K€ ont été dépensés pour des travaux d'optimisation énergétique (calorification canalisation chauffage), des travaux de préparation pour la plateforme eau glacée et eau chaude pour faire des économies de fuel, de bois et d'électricité, gestion de la forêt (entretien de la moitié nord du site), etc.

Pour la formation Sécurité et Environnement, le montant des dépenses s'élève à 284 K€ (heures valorisées uniquement) pour les formations pyrotechniques (initiales et récurrentes pour le renouvellement des habilitations), CACES, habilitations électriques, équipiers de première intervention (formation maniement matériel incendie), etc.

Pour la sûreté, 478 K€ ont été dépensés pour l'évolution du contrôle d'accès et la sécurisation des locaux.

Concernant le bilan du Système de Gestion de la Sécurité, il indique que le thème central de la Revue de Direction Santé Sécurité Environnement du 15 février 2022 portait sur les éléments suivants :

- ✓ L'état d'avancement des actions décidées lors des revues de direction précédentes,
- ✓ La revue des enjeux internes et externes pertinents : besoins et attentes des parties intéressées avec les exigences légales et autres, les risques et opportunités SSE qui en découlent
- ✓ Le niveau de réalisation de la politique et de l'atteinte des objectifs SSE, avec la revue des indicateurs
- ✓ Les informations sur la performance Santé Sécurité Environnement, y compris les tendances concernant :
 - Le respect des obligations de conformité aux exigences légales et autres,
 - Les risques et les opportunités,
 - La consultation et participation des travailleurs,
 - Les événements indésirables, non conformités, actions correctives et l'amélioration continue
 - Les résultats de la surveillance et de la mesure,
 - Le point sur les activités médicales (réalisé par le médecin du travail),
 - Les résultats d'audits (ISO 14001 et 450001).
- ✓ L'adéquation des ressources et adaptations des ressources avec le recrutement de personnes supplémentaires au sein du service SSE en janvier 2022, en CDI,
- ✓ Le bilan des communications pertinentes avec les parties intéressées, y compris les plaintes (pas de plaintes)
- ✓ Les opportunités d'amélioration continue avec les pistes d'amélioration identifiées.

La DREAL a également effectué deux inspections.

La première s'est déroulée le 18 mars 2021 sur le thème des équipements sous pression. 7 non-conformités ont été relevées, dont 2 pour les organismes prestataires de contrôles/maintenance. Ces dernières ont été levées au plus tard le 13 janvier 2022.

L'inspection avait également donné lieu à 1 demande et 7 remarques qui ont toutes été prises en compte.

La visite du 1^{er} juin 2021, qui faisait suite à l'inspection du 27/05/2020, portait sur l'inspection du bâtiment 10, avec le contrôle du Système de Gestion de la Sécurité et de quelques prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26/10/2020. Une non-conformité a été relevée pour les dimensions des skydômes qui étaient différentes de ce qui est mentionné dans l'Étude de Sécurité du Travail du bâtiment 10. Trois demandes ont également été faites par rapport à des corrections à apporter au document.

M. Jérôme SOMAINI déclare qu'il n'y a pas eu d'accident ou d'incident sur le site en 2021-2022 et qu'aucune déclaration n'a en conséquence été faite à l'inspection des installations classées en application des dispositions de l'article R.512-69 du code de l'environnement.

Un exercice Plan d'Opération Interne (POI) hors heures ouvrées s'est tenu le 9 avril 2021 avec le déclenchement d'une alarme incendie à 19 h 15, dans le couloir pyrotechnique du bâtiment 27 suite à un départ de feu au niveau d'une installation de charge d'un chariot élévateur.

Les objectifs étaient de déclencher la procédure POI « Incendie hors heures ouvrées » et de tester le délai de réponse des acteurs concernés, ainsi que la mise en œuvre de la chaîne d'alerte jusqu'à la mobilisation de la cellule de crise qui est l'équipe qui doit gérer ce genre de situation.

Le dispositif testé a été rapidement opérationnel : les interlocuteurs internes et externes ont été alertés dans les délais impartis.

Un autre exercice POI s'est tenu le 12/10/2021 avec la collaboration du SDIS. Ce dernier simulait un départ de feu au bâtiment 18 sur un engin de manutention. Les salariés de l'entreprise en charge de la déconstruction du bâtiment n'ont pas pu maîtriser l'incendie qui a gagné la route et l'enceinte pyrotechnique.

Plusieurs objectifs étaient définis pour cet exercice :

- ✓ Déclencher la procédure POI « Incendie heures ouvrées » avec prise en compte du message d'alerte « PRS2 évènement pyrotechnique » pour le SDIS
- ✓ Tester la mobilisation de l'Équipe de Seconde Intervention et vérifier son temps d'intervention
- ✓ Mettre en œuvre le camion-citerne feu de forêt
- ✓ Mettre en œuvre la cellule de crise
- ✓ Vérifier le temps d'intervention du SDIS après autorisation d'accès au site.

L'ensemble du dispositif testé a été rapidement opérationnel malgré un effectif réduit de l'Équipe de Seconde Intervention (3 équipiers présents sur le site au lieu de 17 en temps normal) pour mettre en œuvre le camion-citerne feu.

S'agissant du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail réalisé dans la continuité des plans d'action précédents, il est à noter les éléments suivants :

- ✓ Action de Prévention et de Formation auprès des salariés du site
- ✓ Action pour la Sécurité des Travailleurs : mise en place d'EPI, adaptation de certains postes de travail.
- ✓ Action pour l'amélioration des conditions de travail : pour les salariés en télétravail et en permanence sur le site.
- ✓ Hygiène et salubrité des locaux
- ✓ Environnement : sensibilisation et formation des salariés.
- ✓ Prévention - Incendie - Contrôles réglementaires

M. Jérôme SOMAINI explique qu'un plan d'actions est défini par MBDA France et ensuite décliné dans les différents établissements.

Il est constitué d'objectifs généraux et de cibles concrètes de réalisation.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Développer l'appropriation des aspects SSE par les salariés :
 - Poursuivre le déploiement du chantier : Culture Sécurité afin d'élargir la réalisation des ¼ heure sécurité à tous les secteurs. Ceci afin de sensibiliser les salariés avec des cas concrets pour revenir à de bonnes pratiques.
 - Faciliter la rédaction des plans de prévention en mettant à jour le formulaire plan de prévention et en présentant les évolutions aux donneurs d'ordres.
- ✓ Renforcer la capitalisation du retour d'expérience en Sécurité Pyrotechnique :
 - Améliorer la réalisation des transports pyrotechniques internes en actualisant le Dossier de Sécurité des Transports Internes et en déployant les consignes associées.
- ✓ Assurer la mise à jour et le réexamen quinquennal des Études de Sécurité du Travail en mettant à jour les EST des bâtiments 11, 14 et 10, et en faisant le réexamen quinquennal de l'EST bâtiment 7.
- ✓ Gérer notre impact environnemental :
 - Optimiser le tri des déchets en mettant en place des pôles de tri des déchets par bâtiment.
 - Répondre à nos obligations réglementaires de réduction de notre consommation énergétique en faisant la déclaration des consommations sur la plateforme OPERAT (décret tertiaire) et en mesurant les économies d'énergie induites par les chantiers réalisés.
- ✓ Maîtriser nos enjeux :
 - Prendre en compte les évolutions réglementaires post LUBRIZOL en assurant la mise à jour quotidienne du suivi de l'état des stocks carburant et pyrotechnie, en intégrant les nouvelles exigences réglementaires dans la mise à jour du Plan d'Opération interne.
 - Mettre en œuvre les dossiers administratifs dans le cadre du schéma directeur en réalisant les dossiers pour présenter les évolutions du site :
 - Extension bât 10 et mise en place d'une plateforme énergie
 - Création d'une nouvelle entrée et réaménagement de la zone tertiaire du site qui sera fait en 2023. Étude à finaliser avant la transmission du dossier de porter à connaissance.

Il mentionne ensuite les décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement :

- ✓ Arrêté préfectoral n° 41-2020-10-26-003 du 26/10/2020 portant autorisation environnementale d'exploiter à l'établissement MBDA Selles-Saint-Denis.
- ✓ Arrêté préfectoral n° 41-2020-10-23-003 portant institution de servitudes d'utilité publique (SUP) par rapport aux zones de danger avec nouvelles soutes.
- ✓ Arrêté portant approbation du PPRT n° 2011-361-0003 (12/2011).

Ce dernier présente ensuite les projets et actualités du site :

- ✓ Réalisations faites entre 2014-2021 pour un montant de 34 M€
 - Extension du bâtiment 11
 - Construction du bâtiment 32
 - Construction du bâtiment 33
 - Extension du bâtiment 14
 - Extension de la zone protégée (périmètre de sûreté du site)
 - Construction de 5 soutes mises en service en oct. 2021.
- ✓ Réalisation 2021-2022
 - Déconstruction du bâtiment 18 qui était désaffecté depuis la mise en service des bâtiments 32 et 33.
 - Mise en place d'un abri temporaire de stockage 13 à la place du bâtiment 18 : structure légère en location qui n'a pas vocation à rester à long terme sur le site

(juste 4 ou 5 ans) et destiné à abriter des containers vides afin de les protéger des intempéries.

✓ Chantiers en cours : 10 M€

- Déconstruction de « La Bédinière », ancienne ferme sur l'emprise du site et à l'abandon depuis plus de 40 ans. Cela devenait dangereux de les conserver. Toutefois, les travaux sont à l'arrêt du fait d'amiante présent dans la peinture.
- Économies d'énergie : construction d'une plateforme pour coupler le réseau d'eau chaude et d'eau glacée pour les besoins industriels et de climatisation des bâtiments. Le but est de récupérer l'eau glacée pour la réinjecter dans le chauffage tout en modernisant la production d'eau chaude et d'eau glacée.
- Travaux préparatoires à l'extension du bâtiment 10 : atelier « assemblage missile » qui sera étendu pour accueillir une nouvelle activité, concernant une version plus moderne du missile : le chantier, à proprement parler, débutera le lundi 14/11/22 pour finir en automne 2023.

M. Jérôme SOMAINI présente ensuite les étapes à venir, réparties selon 3 enjeux :

- ✓ Le capacitaire : pour se donner les moyens permettant de faire le travail tout en répondant aux obligations vis-à-vis des clients. Cela passe par une organisation industrielle flexible, moderne, reconfigurable et robuste, mais aussi par la capacité de stockage pyrotechnique et inerte permettant de garantir la réalisation des productions. L'accueil des nouvelles productions fait également partie de cet enjeu.
- ✓ Les Conformité réglementaire, sécurité, environnement, sûreté : afin de suivre l'évolution des réglementations liées à l'environnement, la sécurité, l'accessibilité. De plus, il sera traité les risques sécurité et sûreté liés aux flux du personnel et des marchandises. De nouvelles contraintes de sûreté physique et des systèmes d'information impliquent également des modifications d'infrastructure, tout comme la volonté de réduire les coûts énergétiques et d'entretien des bâtiments.
- ✓ L'image MBDA, le rayonnement et l'attractivité de l'entreprise qui passent par l'accueil des clients et des visiteurs étrangers tout en permettant une évolution du cadre de travail pour les salariés. Cela doit tout rester en cohérence avec la haute technologie des produits et avec les autres sites MBDA.

M. Jérôme SOMAINI présente ensuite l'état actuel du site ainsi que les prévisions de réaménagement du site à l'horizon 2030.

Il est à noter la destruction de plusieurs bâtiments afin de laisser la place à de nouveaux bâtiments plus modernes et à une nouvelle entrée pour le flux piéton et salarié.

Un nouveau poste de garde sera installé, ainsi que des parkings couverts d'ombrières photovoltaïques à l'extérieur de la zone protégée du site.

Un nouveau restaurant d'entreprise plus vaste et plus moderne sera également installé en dehors de la zone protégée, afin d'en faciliter l'exploitation et permettre une meilleure sûreté du site.

Un bâtiment de stockage de matière inerte sera également bâti et accueillera les flux logistiques externes en entière indépendance du site.

Ces chantiers devraient se finaliser d'ici 2030 et les études ont déjà démarré avec notamment la consultation des architectes qui accompagneront ce programme de travaux et qui aideront à l'élaboration des documents administratifs réglementaires.

Pour conclure, il indique que l'investissement est supérieur à 10 M€ par an sur 8 ans.

Mme Mireille HIGINNEN souhaite savoir si les entreprises qui interviennent sur le site sont locales.

M. Jérôme SOMAINI répond que les prestataires intervenants régulièrement sont des entreprises locales. Les entreprises de proximité sont favorisées dans le cadre de chantiers plus importants mais il est parfois tout de même nécessaire de faire appel à des entreprises nationales.

M. Gérard CHOPIN, maire de Theillay, a pu comprendre que l'établissement allait procéder à une nouvelle acquisition foncière et souhaite savoir si l'étang présent sur la parcelle sera conservé.

M. Jérôme SOMAINI explique que l'acquisition est en cours, que la promesse de vente a été signée et qu'à ce jour, il est prévu de conserver l'étang puisqu'à cet instant, il n'y a pas de projet concret de construction ou de modification de la propriété. MBDA se porte acquéreur de la propriété de 282 hectares en tant que réserve foncière afin de s'étendre si nécessaire. De plus, cela retire également une contrainte au PPRT, le logement étant habité toute l'année.

Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL

a CSS MBDA

M. Christophe DECARREUX, inspecteur environnement de la DREAL Centre-Val de Loire, revient sur les activités de l'établissement, dont la principale est la production (intégration) de missiles. Les autres activités du site sont la réalisation d'antennes pour le secteur aérospatial et la petite pyrotechnie concernant des dispositifs de mise à feu des missiles.

L'établissement intervient sur l'ensemble du cycle de vie des produits : développement, fabrication et support client (maintien en condition opérationnelle et réparation).

La surface de l'établissement est de 2,7 millions de m² (270 ha), sans compter le prochain ajout de propriété. Il compte 33 bâtiments situés dans l'emprise industrielle.

Il présente ensuite la situation administrative de l'établissement. Le site existe sur le territoire de la commune de Selles-Saint-Denis depuis 1979 et résulte d'un transfert du site qui était auparavant implanté sur la commune de Salbris.

Suite à une demande d'autorisation environnementale déposée à la fin de l'année 2019, et visant à accroître les capacités de stockage du site, les installations sont désormais réglementées par les dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 41-2020-10-26-003 du 26 octobre 2020.

Les principales activités de l'établissement sont visées par la rubrique n° 4210-1-a (produits explosifs : fabrication, conditionnement,) et la rubrique n° 4220-1 (stockage de produits explosifs). De plus, l'établissement est classé Seveso seuil haut (SH) par règle de dépassement direct.

Concernant la maîtrise de l'urbanisation, elle est actée par un premier arrêté en date du 1er juin 1987 qui institue une réglementation particulière de l'occupation des terrains (zones de sécurité pyrotechnique) autour de l'établissement.

Le site dispose également d'un PPRT approuvé par arrêté préfectoral n° 2011-361-0003 du 27 décembre 2011. Enfin, l'augmentation des capacités de stockage a conduit à l'institution de servitudes d'utilité publique via l'arrêté préfectoral n° 41-2020-10-23-003 du 23 octobre 2020.

Il précise qu'une inspection est organisée au minimum une fois par an.

Les dernières ont été réalisées les 27/05/2020, 18/03/2021 (Équipement sous Pression), 01/06/2021, 23/09/2022 (POI) et 27/10/2022.

À chaque inspection, les réponses apportées par l'exploitant à l'inspection précédente sont systématiquement abordées (sauf dans le cas d'une inspection ciblée et thématique). Il rappelle que lors de la CSS du 21 juin 2021, les thèmes et les suites des visites des 27/05/2020 et 01/06/2021 ont été présentés.

Concernant la visite du 18/03/2021, les réponses apportées par l'exploitant au travers des courriers du 26/05/2021, 27/08/2021 et 12/01/2022 ont permis à l'Inspection des Installations classées d'indiquer à l'exploitant par un courrier du 13/01/2022, que les éléments fournis permettaient de clore les suites de l'inspection équipements sous pression(ESP).

Il précise que depuis l'utilisation du nouvel outil numérique qui aide à la préparation des inspections, il existe trois types de suites aux points contrôlés : sans suite, susceptible de suite, et avec suite .

S'agissant de la visite du 23/09/2022, elle a été réalisée à la suite de l'exercice POI du même jour. Les 8 points de contrôle abordés sont tous « sans suite ».

Concernant la visite du 27/10/2022, le rapport de cette visite n'est pas encore formalisé. Cependant, M. Christophe DECARREAUX en rappelle les thèmes :

- ✓ Gestion des entreprises extérieures sur le site (thème relevant d'une action nationale)
- ✓ Soutes de stockage H1 et G2 (dispositions constructives, désherbage, protection foudre, moyen incendie)

Parmi les points contrôlés, 4 sont « susceptibles de suite » :

- ✓ L'état récapitulatif des stocks autorisés/bâtiment ne mentionne pas les Divisions de Risque (DR) indiquées pour les stocks présents ;
- ✓ La vérification après travaux par points chauds n'est pas renseignée sur les 2 permis de feu examinés ;
- ✓ Il manque la liste du personnel des Entreprises Extérieures travaillant sur le site et susceptibles d'être impliqué dans la prévention et le traitement des accidents majeurs ;
- ✓ Dans le POI : tous les moyens incendies ne sont pas localisés sur un plan, le nombre de poteaux et bouche incendie doit être mis à jour (écart entre le nombre prescrit et le nombre présent des matériels) et une précision est à apporter sur la notion de bâtiment (les soutes ne sont pas considérées par l'exploitant comme des bâtiments et ne sont pas équipées de RIA).

b Le Plan d'actions ministériel « Tous résilients face aux risques »

M. Christophe DECARREAUX rappelle qu'à la suite à l'accident de LUBRIZOL, une mission consacrée plus largement à « la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels » a été menée et a rendu un rapport en juin 2021.

Sur la base de ce rapport établi par Frédéric COURANT, journaliste, la ministre Barbara POMPILI a présenté un plan d'action ministériel assorti d'une feuille de route en octobre 2021.

Le rapport relève :

- que les dispositifs d'acculturation aux risques permettent en particulier de protéger les populations en leur permettant d'acquérir les bons réflexes ou de favoriser la mise en place de mesures de protection collectives et individuelles,
- que si de nombreux dispositifs réglementaires existent (DDRM, DICRIM, CSS), ils abordent une approche diffuse du risque sans permettre à chaque citoyen d'appréhender son exposition individuelle au risque,
- le rôle particulier des élus locaux et des outils numériques pour passer « d'une culture du risque vers une culture de la résilience ».

Une feuille de route est donc proposée par le ministère et répertorie 6 actions :

- ✓ Action 1 : créer ou identifier une structure nationale pérenne afin de promouvoir la culture du risque.
=> Élaboration d'une boîte à outils de supports (vidéos, livres, maquettes...) à destination des collectivités territoriales, écoles ou autres relais; formations aux élus, aux acteurs de la construction, etc.
- ✓ Action 2 : organiser une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques (13 octobre 2022).
=> Faire découvrir au grand public (jeunes enfants notamment) les conséquences potentielles de catastrophes naturelle et technologique et les moyens mis en œuvre pour les maîtriser. A décliner dans les territoires par les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les associations, les professionnels (exemples : visite de terrain [casernes, service de prévision des crues, sites industriels], exposition, conférences...)
- ✓ Action 3 : mettre en valeur les collectivités qui s'engagent pour la résilience de leur territoire (via un label)

- ✓ **Action 4** : Développer et adapter la plateforme « Géorisques » (site utilisé par la DREAL pour la mise en ligne des rapports d'inspection) pour en faire un site de référence en matière de promotion de la culture de la résilience.
- ✓ **Action 5** : Réformer les dispositifs réglementaires pour privilégier une information individuelle et pédagogique sur les risques
 - => Renforcement du dispositif IAL (information acquéreurs et locataires) afin que l'information sur les risques soit accessible dès la parution de l'annonce immobilière,
 - => Amélioration du fonctionnement des comités de suivi de site :
 - Les rendre optionnels et à l'initiative de l'exploitant, des collectivités, des riverains ou de l'autorité administrative ;
 - Adapter les fréquences et leur composition au contexte local ;
 - Encourager la diffusion publique de ces commissions dans un souci de transparence des échanges, lorsque cela est possible et lorsque les données ne sont pas confidentielles.
- ✓ **Action 6** : Mise en place d'une charte graphique (afin d'uniformiser les messages de prévention).

M. Christophe DECARREAUX présente ensuite quelques suggestions adaptées au site MBDA.

Concernant la plaquette d'information PPI, M. Jérôme SOMAINI indique que la dernière a été mise à jour en 2021, en même temps que la mise à jour du plan d'opération interne. Toutefois, elle n'est a priori accessible qu'au sein du site.

Mme Amandine GAËL précise que cette dernière est toutefois jointe au PPI lors de la diffusion et de la consultation de ce dernier.

Mme Laurence CATHELIN indique qu'au niveau de la commune de Selles-Saint-Denis, le plan communal de sauvegarde est en cours de mise à jour et il sera rediffusé à tous les habitants de la commune avec la plaquette.

Elle précise également que lors du dernier exercice, la commune a pu se rendre compte qu'elle n'avait pas d'alarme. La sirène ne fonctionne plus et le système reste à revoir car à certains endroits de la commune, la seule alarme de MBDA n'est pas suffisante.

Mme Mireille HIGINNEN prend le point et contactera le maire de la commune.

M. Gérard CHOPIN demande s'il serait possible que les élus de la communauté de commune visitent le site suite aux nouveaux aménagements.

M. Jérôme SOMAINI serait ravi de les accueillir et propose d'organiser une visite dans les prochains mois. Une autre visite pourrait aussi être organisée dans quelques années afin de constater l'évolution des travaux.

c Bilan des mesures post-approbation des PPRT MBDA

Mme Isabelle BAJOU, représentante de la DDT 41, présente le bilan des mesures post-approbation des PPRT MBDA qui compte, dans la zone du PPRT : onze logements propriétés de personnes physiques et deux logements propriétés de personne morale.

Ces treize logements ont obligation de procéder à des travaux afin de réduire leur vulnérabilité. La DREAL Centre-Val de Loire a passé un marché avec un prestataire extérieur afin d'accompagner les propriétaires des logements dans leur démarche, un financement des travaux étant possible sous conditions de remplir certains critères (propriétaires personnes physiques ou contribuables soumis à l'impôt sur les revenus, etc.).

Neuf visites de diagnostic ont été réalisées avec remise du rapport et deux propriétaires ont déjà effectué les travaux sur leurs biens.

M. Jérôme SOMAINI précise que les points 6 et 7 du schéma concernent des logements qui feront partie de la propriété de MBDA à terme. Il ajoute également que le point 7, logement actuel d'une famille, ne sera bientôt plus habité et que le point 6 correspond à un relais de chasse. De ce fait, ils ne feront prochainement plus partie du PPRT.

Mme Isabelle BAJOU souligne néanmoins que la réduction de vulnérabilité des propriétaires-futurs locataires reste d'actualité tant qu'ils ne quittent pas le logement (horizon 2024). Elle se rapprochera de MBDA afin d'avoir de plus amples informations.

M. Jérôme SOMAINI explique que le notaire a inclus, dans le cadre de la vente, les contraintes et exigences du PPRT. Toutefois, il n'est pas certain que les propriétaires actuels soient intéressés à faire les travaux.

Mme Isabelle BAJOU rappelle ensuite l'obligation de réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour tous les logements situés dans le périmètre du PPRT, avec une possibilité d'aides financières uniquement pour les travaux réalisés et payés avant le 31 décembre 2023.

Un courrier sera transmis, en début d'année prochaine, aux propriétaires concernés pour les informer que le nouveau prestataire pour les accompagner est C-Réf-Bâti-Contrôle (le courrier sera adressé aux propriétaires ayant signalé à SoliHa leur intérêt pour être accompagnés dans l'engagement des travaux de réduction de vulnérabilité de leurs biens – phase 3).


Elle souligne également que le PPRT prescrit des travaux dans la limite de 10 % de la valeur du bien, sachant que cela ne peut pas dépasser 20 000 €.

Mme Laurence CATHELIN tient à rappeler le mécontentement des riverains qui n'arrivaient pas à joindre le précédent prestataire SoliHa.

Mme Isabelle BAJOU explique que la DREAL n'était pas au courant de ces mécontentements et espère que le nouveau prestataire sera plus facilement joignable. Elle invite en tout cas les riverains à répondre au courrier qui leur sera transmis (bon à renseigner pour signaler leur accord à poursuivre l'accompagnement) et à contacter la DREAL en cas de souci avec le nouvel opérateur.

Questions diverses

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Mme Mireille HIGINNEN remercie les participants et clôt la séance à 15 h 15.

La Présidente

Mireille HIGINNEN

